

# Éléments de méthode dans l'étude étymologique

Mise en ligne le 10 mai 2016.

## SOMMAIRE

1. Extraits d'une lettre du Comité de rédaction du *Bulletin* du 8/03/2005.
2. Communication de Roland Laffitte à la séance SELEFA du 29/10/2008.

### 1. Extraits d'une lettre du Comité de rédaction du *Bulletin*

Cet extrait figure dans une lettre datée du 8 mars 2005 adressée à un lecteur qui avait proposé un article refusé en l'état. Ce fut pour le Comité de rédaction du *Bulletin de la SELEFA* l'occasion d'expliquer la méthode d'étude que nous préconisons de suivre dans nos recherches étymologiques.

Si l'on s'en tient à la pratique devenue commune dans le *Bulletin*, on pourrait proposer qu'après avoir fait brièvement le point sur l'état actuel des connaissances, soient clairement mis en évidence le point faible de l'explication actuelle, les interrogations qu'elle suscite et les hypothèses de travail nouvellement introduites. L'hypothèse forte du projet d'article semble être que l'emprunt a pu s'effectuer sur un terrain assez fertile, en s'appuyant sur la familiarité pour la langue d'arrivée : de sons, de racines, de matrices ou parallélismes donnés, soit qu'ils appartiennent à la langue arabe elle-même et à ses formes dialectales, soit qu'ils émergent à partir du substrat méditerranéen ancien. En rendant explicite cet axe de travail, ce qui revient à utiliser dès l'abord la conclusion du projet dans sa forme actuelle, et en structurant la démonstration et son argumentation de façon stricte et directe, on pourrait probablement gagner encore pas mal d'espace.

Pour ce qui est maintenant des outils d'une telle démonstration, il est indispensable de fourbir des arguments sur les trois plans : sémantique, phonétique et historique, et de mettre particulièrement en évidence celui ou ceux où l'étude fournit une contribution originale, sachant qu'en matière d'étymologie, il est rare de pouvoir prétendre à des certitudes. Il s'agit le plus souvent d'hypothèses plus ou moins probables, plus ou moins convaincantes, qu'il est de notre intérêt de présenter avec beaucoup de précautions. Moins nous avons de documents et plus nos hypothèses tiendront par la qualité d'arguments convergents sur les trois plans considérés.

Ceci atteste la formalisation de la méthode de travail n'est pas pour nous chose nouvelle. Nous sommes néanmoins en mesure aujourd'hui de préciser quelque peu notre pensée.

## 2. Compte rendu de la communication de Roland Laffitte à la séance SELEFA du 29 octobre 2008

### 1. Grille d'étude

L'étude étymologique s'oriente selon plusieurs directions qui peuvent être résumés dans un tableau à double entrée. Partant de l'étude effectuée dans les deux directions linguistiques énumérés dans la première colonne, nous devons évaluer la possibilité de passer d'une langue à l'autre, et ce aux différentes étapes du parcours lexical.

Étude linguistique stricte		Mise en contexte historique	
Étude morphologique & phonologique	à situer dans :	* les différents stades d'évolution de la langue considérée et les rapports entre langues	* les possibilités de flux culturels et globaux entre les sociétés concernées, et cela aux différentes époques considérées
Étude Sémantique		* la totalité du champ sémantique particulier des mots étudiés * et les flux techniques d'échange dans le domaine considéré	

#### \* Les éléments de l'étude phonologique et morphologique

1. Des règles phonologiques assez régulières permettent de conclure l'emprunt possible d'une langue à l'autre ou d'exclure l'emprunt avec une forte probabilité.

\* Des voies de transformation prévalentes des voyelles et des consonnes sont repérables dans le passage d'une langue à l'autre. Il existe ainsi, pour ce qui concerne les langues sémitiques, un tableau de correspondance des consonnes entre les langues de cette famille, voir le *Dictionnaire des racines sémitiques* de David Cohen, I, XII. Ajoutons que la présence de consonnes emphatiques est par

exemple en langue arabe l'indice d'un emprunt.

2. L'analyse morphologique nous permet de privilégier l'hypothèse que, dans une langue donnée, est indigène ou emprunté.

\* Les différentes langues présentent des caractéristiques morphologiques propres. Ainsi le fait qu'aux yeux des linguistes arabes classiques, la forme فَعُول n'est pas considérée comme authentiquement arabe, a permis de dire que l'arabe تَنْوَر *tannūr*, attesté à deux reprises dans le *Qur'ān*, XI, 27 & XXIII, 40 (voir *Bull. SELEFA* n° 12, 2<sup>ème</sup> trimestre 2008), est bien un emprunt à une langue étrangère. De même, tel linguiste a pu supposer que le mot بارود *bārūd* pourrait donc être d'origine araméenne, ce qui correspondrait bien à son type morphologique فاعول *fā'ūl*, ce que nous n'avons pas retenu intégralement, concluant sur la foi d'arguments complémentaires que le terme était dérivé d'un étymon proprement arabe dans une ambiance bilingue syriaque-arabe (voir *Bull. SELEFA* n° 1, 2<sup>ème</sup> semestre 2002).

L'étude morphologique et phonologique doit être mise en rapport avec l'étude des différents stades historiques d'évolution de la langue considérée et de ses rapports avec ses voisines, ce qui donne de précieux renseignements sur la possibilité de passage d'une langue à l'autre.

### \* Les éléments de l'étude sémantique

\* L'évaluation de la possibilité de transmission d'une langue à l'autre du point de vue sémantique et d'évolution sémantique interne aux différentes langues, et ce en rapport avec ce qui livre la connaissance du champ sémantique particulier, ainsi que celle des flux d'échanges techniques, culturels que nous possédons entre aires linguistiques, ce aux différentes époques historiques envisagées par l'étude.

\* Un outil particulièrement utilisé dans l'étude sémantique est celui des parallélismes sémantiques : la mise en parallèle des dérivations de sens de termes différents appartenant au même champ sémantique peut permettre de conforter ou de diminuer la possibilité d'emprunts d'une langue à l'autre. Par exemple pour le terme baroud, *Bulletin* n° 1 (2<sup>ème</sup> semestre 2002), *fantasia*, *Bulletin* n° 5 (2<sup>ème</sup> semestre 2002), et 6 (2<sup>ème</sup> semestre 2002), *safran* n° 8 (2<sup>ème</sup> semestre 2006), etc.

\* Dans bien des cas, les étymologie groupées, c'est-à-dire la possibilité d'emprunts de groupes de mots appartenant au même champ sémantique comme l'hébreu מִשָּׁה, מְרִים et אֶרְוֹן, (séance SELEFA du 15 septembre 2004) ou le grec Κάδμος / *Kádmos*, Εὐρώπη / *Eurōpē* (voir Pierre Bordreuil, « De Qadmos vers (l')Europe : à propos du cheminement de l'alphabet vers l'Occident », *Bulletin de la SELEFA* n° 9 (1<sup>er</sup> semestre 2007).

## 2. Diagnostic étymologique

Cet examen nous mène, à l'heure de la synthèse, à l'établissement d'un scénario de voyage du terme considéré, scénario dûment sanctionné par une appréciation des forces et faiblesses des réponses fournies aux différentes étapes du parcours selon les critères linguistiques et contextuels définis.

La communication s'est terminée en mettant en relief l'intérêt de l'étymologie : 1. du point de vue de la connaissance, elle nous aide à mieux appréhender ce que le voyage des mots nous dit sur les civilisations et leurs rapports ; 2. Du point de vue du partage, elle nous permet de mieux utiliser les mots comme instrument éducatif.

NB : le diagnostic doit être accompagné :

- \* d'un inventaire des autres hypothèses déjà avancées et d'une appréciation de ces différentes hypothèses ;
- \* d'une recherche systématique des possibilités d'emprunt à d'autres langues possibles de manière à pouvoir raisonnablement éliminer de telles hypothèses et confirmer le scénario avancé.

Ainsi, le travail de recherche étymologique ne doit seulement justifier la solution retenue, il doit aussi justifier que les autres solutions avancées ou possibles ne soient pas retenues. Il existe une ressemblance entre l'enquête étymologique et l'instruction judiciaire : toutes deux se mènent à charge et à décharge.